

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil municipal d'Issy les Moulineaux

Jeudi 15 décembre 2011

Ce DOB, plus encore que celui de l'an dernier, se déroule dans un contexte de crise économique et financière sans précédent. Certains économistes sérieux parlent d'une crise plus grave qu'en 1929, sans pouvoir en évaluer la durée.

Cette « double crise de la dette et de la croissance » que vous évoquez n'est pas tombée du ciel, comme vous semblez le laisser croire : elle est celle du système capitaliste que Nicolas Sarkozy prétendait vouloir moraliser !

Aujourd'hui, on voit bien les dégâts humains provoqués par cet emballement d'une financiarisation sans limites de l'économie. Loin de résoudre la situation, les politiques d'austérité prises par la quasi totalité des gouvernements européens ne font qu'enfoncer un peu plus les populations dans le dénuement, en bloquant toute possibilité de croissance.

A telle enseigne que ce sont aujourd'hui deux banquiers de la Goldman Sachs qui dirigent la Grèce et l'Italie. Si ce n'est pas la dictature des marchés !

Si vous aviez assisté au débat organisé à Issy les Mx hier par le Front de gauche, avec mon ami Francis Wurtz, député européen honoraire qui avait dévoilé en son temps l'existence du projet de TCE, vous auriez pu apprendre et vérifier que le récent sommet européen, loin de sauver l'Europe, s'apprête à l'enfoncer un peu plus en provoquant le démantèlement social et démocratique sans précédent, notamment avec la trop fameuse « règle d'or ».

La situation de la France est similaire à bien des égards. Seul le poids de l'investissement des collectivités territoriales et des services publics encore en place a permis à notre pays de ne pas s'effondrer. Or ce sont précisément ces politiques publiques que le gouvernement que vous soutenez n'a cessé de démanteler. (le Monde de ce soir)

Or non, les services publics, les salaires des fonctionnaires, ne sont pas un luxe insupportable pour les budgets publics. D'abord parce que l'ensemble des rémunérations des agents des trois versants de la Fonction publique ne représentait en 2008 que 12,8% du PIB, soit le même niveau qu'en 1980 ! Ensuite parce que les dépenses publiques, dont les rémunérations des fonctionnaires, loin d'être un prélèvement sur la richesse créée, sont au contraire une contribution à la création de richesse collective. Eduquer les enfants, soigner les malades, transporter les personnes, construire les équipements sportifs, culturels, d'enseignement ou de recherche, contribue à la satisfaction des besoins indispensables des citoyens et, directement ou

indirectement, à la création de richesses par les entreprises.

Etrangler encore plus les ressources des collectivités, vouloir les contraindre à une RGPP locale, notamment à une réduction de leurs effectifs, c'est réduire délibérément leur intervention auprès des populations ; c'est réduire la part du secteur public dans l'économie et ouvrir de nouveaux marchés concurrentiels aggravant encore les inégalités territoriales et sociales. C'est aussi ce que relève le tout récent rapport du CESE sur l'Etat de la France.

Localement, vous emboîtez le pas à cette logique dramatiquement comptable en vous inscrivant dans « l'effort national, exigé par la crise actuelle, de relance économique et de maîtrise de la dépense publique ». Pourtant, pour répondre aux besoins croissants des citoyens en ces temps de rigueur, il faudrait au contraire activer les ressorts de la croissance, en augmentant les salaires, les retraites et l'activité industrielle. Cela nécessite non pas de réduire ni de geler les dotations de l'Etat mais de les augmenter.

Dans ce contexte on ne peut plus sombre, vous relevez « la capacité élevée d'autofinancement » de notre commune, qui permet de « lancer de nouveaux projets de financement ». Il serait intéressant que vous présentiez un tableau sur l'évolution sociologique de la ville. Votre politique locale, qui réduit les services publics, pousse au renchérissement du foncier par la priorité aux m2 de bureaux (autant qu'à Nanterre) répond, en partie, à une catégorie aisée de la population.

Alors Monsieur le maire, puisque nous débattons des orientations budgétaires de la ville, censées répondre aux besoins de tous les habitants, je vous demande quelle réponse collective vous comptez donner à des profils, nombreux dans notre commune, comme ceux de :

- Mme O, sans emploi pour raison de santé, un seul revenu, celui d'un mari fonctionnaire territorial qui, comme 8 millions de Français (Rapport de la Fondation Abbé Pierre) ne se chauffe plus, du fait du prix du gaz. Les prix se sont en effet envolés depuis l'ouverture du capital de Gaz de France en 2004, Gdf Suez accumulant année après année un résultat de plusieurs milliards qui sont essentiellement redistribués aux actionnaires. EDF suit la même logique, les collectivités locales sont pénalisées et la précarité énergétique touche en France 3,5 millions de foyers. Qui vient de voir sa facture d'électricité augmenter de 30% pour 2012. Qui dépense 40% des revenus du foyer pour son loyer.

Quelle politique active de construction de 30% de logements sociaux (pas plus d'un quart de PLS) ? Il n'en est même pas question dans votre document.

Quelle politique sociale, loin de l'assistanat et du clientélisme (par des réponses au cas par cas) allez-vous conduire pour répondre aux besoins, notamment en rehaussant les moyens du CCAS ?

- MMme L, 3 enfants 2 Smic : quel accès à la culture, aux loisirs et au tourisme pour toute la famille, qui n'a plus les moyens de partir en vacances ?

- MMme M, cadres, 2 enfants, qui en emménageant à Issy, sont venus avec des exigences fortes de services publics pour toute la famille
Bref, où est le droit à la ville, à la métropole pour ces citoyens ?

Vous imaginez bien que j'abhorre la toute puissance insupportable des agences de notations, mais j'attribue volontiers un triple A à votre budget : Austérité, Assez de politiques publiques, Aménagement pour les riches.

Conseil municipal d'Issy les Moulineaux Jeudi 15 décembre 2011

Procès-verbal

Lors du précédent conseil, nous avons débattu des enjeux de l'eau en Ile de France et sur le territoire de l'agence Seine Normandie. Je souhaiterais donc, quelques jours après son décès, rendre un hommage appuyé à l'action inlassable et courageuse de Mme Danièle Mitterrand en faveur de l'accès à l'eau pour tous, comme bien public de l'humanité.

Délibération 1 – Rapport d'activité 2010 de GPSO

L'actualité de la coopération intercommunale est d'une grande richesse, notamment depuis l'adoption en force de la loi de décembre 2010 sur la réforme des collectivités. Les SDCI (schémas directeurs de la coopération intercommunale) ont suscité de très nombreux mécontentements sur tout l'échiquier politique, tant ils ont été imposés par les Préfets, sans tenir compte des réalités et des aspirations des élus et des citoyens.

C'est d'ailleurs pour beaucoup ce mouvement qui a contribué à faire basculer le Sénat à gauche, qui a déjà fait voter le principe d'un report de l'adoption de ces SDCI. Dommage que vous nous ayez autant pressés à accepter l'extension de notre communauté d'agglomération à Vélizy-Villacoublay ! On aurait donc pu prendre le temps de réfléchir, de disposer de tous les éléments avant de décider en connaissance de cause.

Sur ce rapport d'activité, je ne m'attarderai que sur un point, celui essentiel pour les citoyens de cette agglomération – le logement.

- les objectifs de construction de logements sociaux, déjà insuffisants au regard des demandes et des besoins, ne sont pas atteints : seulement 593 logements financés ! Au 1^{er} janvier 2010, il nous manquait 1277 logements sociaux pour atteindre les 20% exigés par la loi SRU, nous ne rattraperons pas ce retard si nous n'élevons pas nos objectifs de production d'autant que nous finissons l'année 2011 avec un nombre d'agréments très inférieur à votre objectif.

- l'élaboration du PLH est en cours jusque fin 2012. Je vous renouvelle ma proposition de travailler à exonérer un maximum de zones d'habitation sociale du SLS, comme l'ont obtenu les communautés Sud de Seine et Plaine commune, par exemple. Nous pourrions ainsi préserver la mixité sociale de nos quartiers. Cette disposition, contenue dans le PLH, s'appliquerait à tous les bailleurs sociaux du territoire de la communauté d'agglomération GPSO.

Concernant l'association « seine ouest entreprise et emploi », la situation ne cesse de se détériorer pour l'aide au public adulte, du fait de la baisse dramatique des effectifs dans les différents relais de notre agglomération. Comment comptez-vous remédier à cette situation, compte tenu des difficultés récurrentes de Pôle emploi pour assurer le suivi des demandeurs d'emploi et de l'augmentation du nombre de chômeurs ? Nous ne devons pas abandonner les demandeurs d'emploi de notre territoire, sur une agglomération qui se targue d'être une passerelle entre les pôles de la défense et de Saclay !

Délibération 14 sur l'avenant au contrat avec Avenance pour la restauration scolaire

Un point de cette délibération porte sur le fait que la dénomination commerciale devient ELIOR. Cette prise en main de la restauration scolaire par des grands groupes qui travaillent surtout pour des grosses entreprises, loin des nécessités imposées par l'alimentation des enfants pose problème.

C'est pourquoi je renouvelle ma proposition qu'on travaille à la possibilité de nous associer ou de créer un syndicat intercommunal de la restauration collective pour mieux répondre aux besoins. Lors que nous aurons accès aux comptes d'Avenance nous y reviendrons et je suis sûre que de ce point de vue aussi, nous aurions un intérêt financier à sortir de cette délégation de service public.

Délibération 28 sur la dénomination de l'équipement situé aux casemates sud du Fort

Le choix de baptiser ces équipements « le temps des cerises, en référence à cette célèbre chanson populaire et en hommage à Jean-Baptiste Clément est en effet une bonne idée que je soutiens.

Mais si nous voulons revenir sur cet épisode de la Commune, faisons-le jusqu'au bout. Cette chanson, écrite avant La Commune mais dédiée à une infirmière tuée pendant cet événement lui donne une portée historique certaine.

Vous parlez des « sanglants combats entre les communards et les Versaillais » : disons clairement que c'est le pouvoir d'Adolphe Thiers qui a choisi de réprimer dans le sang l'expérience démocratique unique de la Commune, notamment par ce qu'on retient comme la « semaine sanglante » au cours de laquelle ont été tués des milliers de Communards.

Je souhaiterais rappeler quelques lignes de la déclaration au peuple français du 19 avril 1871, à mi-parcours de la Commune : « les droits inhérents à la Commune sont : l'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre définition de leurs intérêts, le libre et juste exercice du droit de réunion et de publication ». Et encore, ils proposaient que « les membres de l'Assemblée municipale sans cesse contrôlés, surveillés, discutés par l'opinion soient révocables, comptables et responsables ! »

140 ans après, que ne vous en inspirez vous dans votre politique locale !

Délibération 42 sur l'autorisation d'exploiter une installation de combustion classée pour la protection de l'environnement, sur le futur site « Balard » du ministère de la Défense situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris.

Pourriez-vous nous informer sur l'impact, pour notre commune, de ce chantier. Je pense à certains bâtiments comme l'hôtel Pullman qui pourraient être détruits, car jugés gênants pour le secret défense. En est-il de même pour d'autres immeubles, comme par exemple le foyer Adoma de la rue Jeanne d'Arc ?